

Ville de PARENTIS EN BORN
Département des Landes
Boite Postale 42
40161 PARENTIS EN BORN CEDEX
Tél : 05 58 78 40 02
Fax : 05 58 78 90 22
Direction générale des services

DÉLIBÉRATION
Séance ordinaire du Vendredi 03 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal de la mairie de Parentis-en-Born, en séance ordinaire sur convocation de Madame Marie-Françoise NADAU, Maire.

Présents : 25

Marie-Françoise NADAU, Maire
Adrien FERE, Lenaïc CHERON, Eric SOULES, Delphine MOLEIRO, Paul CRUCHANDEU
Véronique GAZEILLES, Jean-Luc BUREAU du COLOMBIER, Johanna GALVEZ, adjoints
au Maire, Martial GENY, Hélène DAUDIGNON, Catherine VIGHETTI, Catherine
PINSAT, Angel RAMOS, Annabelle BESNARD, Romain ARCHIMBAUD, Candice
MERCIER, Antoine GSEGNER, Virginie GODARD, Aurélie FLAUX, Hélène GATARD,
Philippe LOBELLO, Georges LALUQUE, Yoann DUBOURG, Vanessa OULD-SADOUN,
Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : 04

Marcel CORBI donne procuration à Madame CHERON
Gilles BIENAIME donne procuration à Monsieur FERE
Kévin CAPDET donne procuration à Madame MOLEIRO
Nathalie BOUVARD donne procuration à Monsieur DUBOURG

Secrétaire de séance :
Madame Lenaïc CHERON

Délibération n° 2026/034 : Affaires Générales

Rapporteur : Madame Le Maire

FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE DES ARÈNES
DÉSIGNATION DES MEMBRES

Exposé des motifs

Par délibération n° 21.40 du 01 avril 2021, le Conseil Municipal a fixé, par l'adoption des statuts, la composition du Conseil d'exploitation de la régie des arènes, répartie en 2 collèges, de la manière suivante :

- 8 membres désignés en son sein par le Conseil Municipal,

- 6 représentants des associations ou personnalités qualifiées, qui par leur compétence dans les domaines d'activités de la régie, peuvent œuvrer à son essor.

Délibération

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal procède, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à la désignation des membres suivants :

Collège des élus :

- Marie-Françoise NADAU
- Véronique GAZEILLES
- Catherine PINSAT
- Jean-Luc BUREAU du COLOMBIER
- Catherine VIGHETTI
- Hélène DAUDIGNON
- Vanessa OULD-SADOUN
- Hélène GATARD

Collège des personnalités ou représentant des associations :

- Céline CORBI
- Un représentant du Comité des fêtes
- Jeannine JARNAC
- Alysée DUCASSE
- Anne-Laure PIQUE ECHEVESTE
- Laurence VIGNOLI

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	26
Votes par procuration	03
Votes exprimés	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0
Délibération adoptée	Unanimité
Délibération présentée au contrôle de légalité en Préfecture des Landes le 08/04/2026 et certifiée exécutoire sous la responsabilité du Maire à compter du 08/04/2026	
Le Maire, Marie-Françoise NADAU	

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Françoise NADAU

Le secrétaire de séance,
Lenaïc CHERON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état. Il peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.